

HADJ ALI DJAMEL EDDINE [*]

La résidence et l'organisation familiale en milieu steppique algérien

Quelques observations

Les réflexions critiques qui seront développées dans cet article ont pour origine ma participation personnelle à l'enquête de terrain menée en 1990 à Deldoul (wilaya de Djelfa) dans le cadre du projet "systèmes pastoraux maghrebins". Cette enquête avait pour objectif l'établissement d'un diagnostic sur les conditions socio-économiques de l'utilisation d'un espace pastoral".

Le projet avait pour objectif global d'appréhender les obstacles et les chances de réussite de la nouvelle gestion d'un espace steppique, telle que proposée par le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS)[1]. La nouvelle gestion consiste en un découpage de la steppe en Unités Pastorales (U.P.) sur la base de la configuration humaine en 'arch ou ferqate (fractions de 'arch). Le but de cette nouvelle gestion étant de mettre fin à l'état de territoire "sans maître" dans lequel s'était trouvée la steppe suite aux différentes réformes foncières - état qui aurait été à l'origine du gaspillage des ressources pastorales - et de responsabiliser des collectifs de pasteurs qui seraient par hypothèse les ferqate de 'arch ou les 'arch.

L'enquête, qui faisait suite à une autre enquête faite sur El Guédid (wilaya de Djelfa) devait, sur la base des indications fournies par le HCDS, concerner une partie du territoire de la commune de Deldoul. Le HCDS avait présenté le territoire et la population comme suit :

Le territoire qui fait partie de la commune de Deldoul, est le support à l'activité agro-pastorale déployée par une ferqa du 'arch des Ouled To'aba.

Ces derniers, préoccupés par l'état de leurs parcours - sur lesquels hiverne régulièrement un grand nombre de nomades venus des 'arch voisins en raison du climat plus clément qu'il y fait en cette saison - demandent au HCDS d'intervenir pour mettre en défens une partie de leurs parcours et en interdire l'accès aux étrangers au 'arch. Les agro-pasteurs demandeurs seraient assez motivés pour jouer le jeu de l'unité pastorale (U.P).

Par ailleurs le territoire en question a connu par le passé des interventions (A.D.E.P. puis C.E.P.R.A.)[2] et vient de bénéficier d'une mise en valeur irriguée de 32 hectares répartis entre 16 attributaires.

Deux aspects ont posé problème dans l'appréhension de la réalité à travers l'enquête : il s'agit de la détermination :

- de la population résidente à enquêter,
- de l'unité d'enquête : le "ménage" ou la "ayla"^[3]

Le premier de ces aspects est apparu au niveau de la pré-enquête, le second n'est apparu qu'à la lecture critique des résultats de l'enquête elle-même.

1. La population "résidente" à enquêter

1.1 Les différentes options.

Si le questionnaire était déjà confectionné, - comparable dans une large mesure à celui qui a servi à l'enquête précédente (El Guédid), mais remanié sur certains points et rendu plus maniable - il restait à déterminer la population à enquêter. Divers choix s'offraient à nous :

- Enquêter la population "résidente" du territoire qui allait être constitué en U.P. Dans ce cas, on allait exclure tous les propriétaires de troupeaux non résidents, qui confieraient leur cheptel à des bergers qui les feraient paître sur le territoire de la future U.P. pour la simple raison qu'ils estiment avoir un droit d'accès au même titre que les résidents effectifs du territoire. On allait exclure toutes les personnes qui se seraient "approprié" des terres de culture, qu'ils continuent à cultiver moyennant une quantité plus ou moins importante de journées de travail par an. Or, il nous semblait que c'était là la chose à ne pas faire, les expériences précédentes avaient suffisamment montré que ce sont précisément ces non-résidents qui constituent la résistance à la fermeture des espaces.

- Enquêter toute personne présente au moment du passage en prenant soin d'en préciser le statut : berger, propriétaire, salariée,... le groupe d'appartenance et corrélativement son rapport au territoire. En somme ce genre d'enquête serait en partie la poursuite de l'enquête transhumante, s'il s'en trouve. Par ailleurs, le berger, le salarié ne seraient pas enquêtés seulement pour eux-mêmes, ils devraient renseigner sur les propriétaires qui les emploient. Une investigation très intéressante mais très coûteuse en temps et par conséquent en argent, car elle suppose une présence presque permanente pendant des mois. Cette méthode peut permettre une quantification (compte d'exploitation), fondamentalement cependant elle s'apparente à l'enquête anthropologique.

- Procéder de la manière qui vient d'être indiquée mais se limiter dans le temps, utiliser l'outil statistique pour faire en sorte que la population qui aura été enquêtée soit un échantillon représentatif de la population utilisatrice du territoire en question.

1.2. Les enseignements de la pré-enquête

Ces questions de méthode importantes n'étaient pas encore résolues que nous nous retrouvons sur le terrain pour tester le questionnaire, le HCDS et les autorités communales auxquels ont été demandés des

listes de résidents du territoire nous informent qu'ils en ont dressé la liste. Il s'agissait selon eux des membres de la future UP.

Alors allions-nous enquêter les personnes désignées ?

Dans la moindre idée de la suite à donner à notre enquête, nous nous mettons à tester le questionnaire. La première personne à laquelle nous nous adressons est visiblement inquiète, nous nous efforçons de lui redonner confiance quand nous voyons apparaître un groupe de personnes ; ces gens comprennent que nous sommes là pour la future U.P. Après les salutations, ils disent à notre adresse : "Celui que vous voulez questionner n'est pas un Toabi, il n'est pas concerné ce n'est qu'un "journali"^[4] demain s'il ne s'entend pas avec son propriétaire, il ne sera plus là". C'est là un premier enseignement.

Au fur et à mesure qu'on avance dans ce test du questionnaire, on se rend compte que cela se transforme en test de la population à enquêter. En effet le test a montré clairement que les personnes désignées ("résidentes" en partie du territoire de la future U.P.) ne sont ni plus ni moins que les anciens membres de l'A.D.E.P. (transformée en CEPRA puis dissoute en 1984). Un rapport très particulier aurait lié les membres de cette coopérative aux agents de l'Etat par le passé, caractérisé par la subordination et l'absence d'initiatives.

"Pourquoi toutes ces questions ?" nous demande en définitive l'un d'eux "... et puis nous vous voyons depuis deux mois aller et venir sans résultat..." (faisant certainement allusion aux allées et venues des membres de l'équipe qui ont enquêté les transhumants) "...Ya hasrah 'ala CHELLIG!^[5] lui au bout de quelques jours il a mis en place la coopérative. En plus lui ne pose jamais de questions, il donne des ordre et nous exécutons..."

Il est évident que si les choses se sont passées ainsi du temps de la coopérative, le rapport du chercheur et non du responsable et/ou de l'agent de l'Etat risquait d'être très difficile à mettre en place. Par ailleurs à la question de savoir où ils mettaient leurs troupeaux du temps de la coopérative puisqu'ils étaient sensés s'occuper du cheptel que l'État leur avait confié, la réponse est venue le plus naturellement : "nous les confions à des bergers plus au sud en azala".

1.3. Apparition de nouvelles données

De retour a Alger, nous reprenons un texte très critique sur les coopératives pastorales écrit par A. BENNAOUM^[6]. Ce texte qu'on peut assimiler à un bilan synthétique de l'expérience des coopératives pastorales de la révolution agraire, porte très curieusement sur le terrain sur lequel nous travaillons. A la lecture de ce texte, nous apprenons que la coopérative en question, outre le fait qu'elle n'a jamais fonctionné tel que le voulaient et les "coopérateurs!" et les décideurs a été l'objet d'un rejet permanent par le reste des membres de la ferqa du 'arch qui considéraient le plus justement du monde que les terres de la coopérative (une des meilleures portions de leur territoire) leur étaient soustraites, alors que les "coopérateurs" eux pouvaient utiliser librement

les autres espaces communs à la ferqa. Notre conviction qu'il ne fallait pas du tout prendre ces anciens "coopérateurs" en tant que seule population à enquêter était déjà très profonde lorsque nous apprenons que l'U.P. en question est contestée par les populations mitoyennes membres elles aussi de la ferqa des Ouled To'aba qui ne voient pas pourquoi on ne leur constituerait pas d'U.P. eux aussi. Ces contestataires auraient menacé de faire échouer l'U.P. prévue si eux ne sont pas concernés aussi. Il nous a paru dès lors évident qu'une telle U.P. a échoué avant même sa création.

1.4. Les membres de la ferqa se font recenser chez eux.

A la suite de ces événements, et compte tenu des hésitations du HCDS, nous avons fait admettre qu'il n'était plus question d'enquêter la seule population de Atf-el-Bgar. Il ne nous restait plus qu'une seule solution : constituer un échantillon aléatoire de la population résidente à Deldoul sur la base du recensement de 1987 [7] revu et actualisé avec les autorités communales.

Concernant la résidence, il faut tout d'abord rappeler qu'il s'agit là d'une notion en grande partie étrangère aux genres de vie qui ont cours sur la steppe. Et à l'exception de quelques familles et ménages auxquels peut s'appliquer la notion, la majorité des ménages sont tour à tour mess'adi (habitant de Mess'ad), de Deldoul, de Gorita, de M'guied, de M'lagai de Oued jdi et autres. Ils sont "insaisissables" pour les instruments de contrôle étatique, quand les agents de l'Etat ne font pas l'effort nécessaire pour comprendre les logiques profondes de rattachement des "populations" à tous ces lieux et à nul lieu particulier précis. En tout état de cause et puisqu'il faut faire résider les ménages enquêtés, la notion de "résidence principale" a été utilisée à titre provisoire. En effet, plusieurs enquêtés de Mess'ad déclarent résider soit dans une maison en dur à Deldoul, une partie de l'année, soit sous une tente, essentiellement sur le territoire de la ferqa.

Ainsi, le recours aux résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1987 nous a conduits à des constatations fort intéressantes du point de vue de l'étude.

39 % des ménages recensés dans la commune ont leur résidence principale pour :

- 92 % d'entre eux au chef lieu de Daira (Messaad),
- 4 % au chef-lieu de wilaya (Djelfa),
- 1 % à Alger.

Ainsi plus du tiers de la population originaire de la ferqa, mais résidente à l'extérieur de la commune, manifeste à l'occasion du recensement de la population son rattachement au territoire en s'y faisant recenser. On ne peut pourtant pas dire que l'opération recensement n'a pas été largement précédée par, d'une part des campagnes d'information insistant sur le fait qu'il faut se faire recenser là où on habite depuis six mois, d'autre part par des consignes fermes données aux agents recenseurs. Malgré tout cela, il en a été autrement. Se pose alors

sérieusement la question de savoir ce que veut dire résidence dans ce contexte. Dans tous les cas, le sens qu'il prend est loin d'être le sens originel prévu par le recensement[8].

Tout se passe comme si, pour les membres de la ferqa, la résidence (et parfois même l'essentiel de l'activité) loin du territoire originel auquel ils se rattachent, n'est que provisoire : ils y marqueront - à l'occasion de recensements, de naissances (probablement), en participant financièrement à la construction ou à la restauration d'une mosquée ou d'un lieu sacré, et par conséquent plus encore à l'occasion de l'établissement de quelque liste d'ayant droit au territoire - leur présence sur les documents écrits.

C'est ainsi que les membres de la ferqa modulent leur comportement à l'égard des instruments de contrôle étatiques, ici le recensement. Ce faisant ils administrent une preuve que le sentiment de rattachement à un territoire demeure très profond. Cet attachement est tel que la remise en cause des droits d'usage traditionnels sur le territoire par des groupes extérieurs entraîne un raffermissement de la solidarité des membres.

Dans leur quasi totalité, les enquêtés "résidents" s'identifient - et sont identifiés par les transhumants - comme étant des membres de la ferqa des Ouled To'aba, l'une des ferqate du 'arch des Ouled Aissa gheraba[9]. Cette identification à un groupe social qui ressortit de la société pastorale algérienne précoloniale paraît évidemment tout à fait anachronique, quand on sait l'ampleur des attaques qu'ont subies - et que continuent de subir - ces "unités sociales", tenues tour à tour pour des obstacles à la mise en culture des hauts plateaux pré-steppiques et au "développement".

Ainsi les deux sources que représentent les listes de ménages du recensement de 1987 (qui ont été longuement étudiées) et les résultats de l'enquête proprement dite, donnent une idée de l'importance de l'identification à la ferqa. L'examen des listes des ménages du recensement par exemple, révèle que la population est identifiée :

- à 90,5 % soit comme Ouled To'aba tout court soit comme O. To'aba "beggara" soit comme O. To'aba "Yebbala"
- et à 9,5 % soit comme faisant partie d'une autre ferqa du 'arch soit d'un autre 'arch carrément, soit très rarement sans précision.

L'échantillon de "résidents" enquêtés comprend quant à lui 88.5 % de Ouled To'aba et 11,5 % de ménages originaires des ferqates mitoyennes mais intégrés[10] dans la ferqa des O. To'aba. Cette intégration daterait - l'information a été recueillie auprès de l'un de ces membres - des opérations de recasement entreprises par l'armée française, pendant la guerre de libération (1954-1962).

La ferqa serait constituée de huit sous-ferqa (appelées refqate). Il faut signaler cependant, que l'enquête a révélé que la référence aux sous-ferqa est beaucoup moins prégnante que l'appartenance aux deux groupes constitutifs de la ferqa qui sont les beggara et les yebbala.

2. L'unité d'enquête : le ménage ou la 'ayla

L'enquête auprès des ménages de la ferqa des O. To'aba devait arriver à faire la part des ménages qui utilisent les ressources du territoire, la part des ménages que d'autres activités ou "résidence réelle", éloignent des ressources du territoire, enfin la part des ménages qui se situent entre les deux. Pour cela, il fallait donc, comme l'indique le titre de l'enquête, traiter des "unités ménages". Ceux-ci au préalable devaient subir une "manipulation" [11] aux fins de leur classification. Ce qui a été fait. Les résultats de cette opération, qui figurent dans l'histogramme 3 ci-dessous. semblent indiquer que 67,3 % des ménages seraient du type "nucléaire avec ou sans parents isolés". La prise en compte de ces chiffres ferait bien évidemment croire à une tendance à une disparition de la 'ayla supposée à la base du monde rural algérien au lendemain de l'indépendance. La "modernisation" aurait eu raison des structures familiales qualifiées d'archaïques. Hélas ! pour tous ceux qui le croient, la 'ayla est bien présente dans notre échantillon (et bien évidemment dans la région, et sur toute la steppe [12]) et elle ne représente pas seulement les 32,7 % qui figurent sur l'histogramme 3 ci-dessus. La question alors qui devrait être posée serait plutôt celle de savoir qui de l'une ou de l'autre, de la "modernisation" ou de la 'ayla (qualifiée d'archaïque) a eu raison de l'autre [13] ?

Histogramme 3.0. : Les types de ménages enquêtés

Value label	Value	Fréquency	Percent	Valid percent	Cum percent
Nucléaire	1	23	44.2	44.2	44.2
Nucléaire+ parents isolés	2	12	23.1	23.1	67.3
2 couples de générations différentes	3	14	26.9	26.9	94.2
2 couples de même générations	4	1	1.9	1.9	96.2
Plusieurs couples du type 3 et 4	5	2	3.8	3.8	100.0
TOTAL		52	100.0	100.0	

Les exemples à l'appui de cette affirmation ne manquent pas.

1er exemple :

Deux ménages installés dans deux tentes côte à côte, dont les chefs sont frères. Le plus jeune, d'après les déclarations serait à la tête d'un ménage nucléaire. Son aîné serait lui à la tête d'un ménage du type "deux couples de générations différentes", ce qui veut dire que son fils est marié et qu'il vit avec lui. Ces deux ménages ont en commun un camion et une citerne, matériel devenu indispensable à un type d'élevage aujourd'hui. E outre les deux frères ont pris en association

deux hectares de terres de culture, qu'ils exploitent ensemble. Concernant la scolarisation, l'aîné est formel : "La scolarisation comporte des risques... c'est que les enfants scolarisés sont nourris vingt ans durant... c'est énorme ! En plus s'ils ne réussissent pas, c'est une grande perte !". Malgré cet avis négatif à l'égard de la scolarisation, quand il signale qu'il a un seul enfant scolarisé, il s'empresse d'ajouter : "...c'est son grand père qui me l'a pris".

2ème exemple :

Ce sont deux frères, ils sont aussi installés côte à côte. Tous les deux vivent sous des tentes. Ils sont classés chefs de ménage nucléaires. Le plus grand (la cinquantaine, un ménage totalisant 10 personnes) déclare avoir 20 têtes et exploiter en "tdjara" [14] 80 autres. Il déclare avoir acquis un tracteur avec accessoires, au marché parallèle, grâce à ses ressources propres et à des prêts contractés auprès de particuliers. Le plus jeune (de cinq ans environ, un ménage de 8 personnes) déclare avoir 40 têtes et en conduire 50 en qualité de berger. Le plus grand construit une maison sur une terre de "harth" qu'ils auraient exploité depuis longtemps. Il a auprès de lui un de ses fils qui n'a jamais été à l'école, affecté à la conduite du troupeau, et parfois aux travaux de moissons (30 quintaux d'orge de production). Un autre est au service national. Ses deux petites filles vont à l'école, elles sont pour cela chez leur grand père paternel ("en retraite"), installé près du village. Quant au jeune frère, il déclare exploiter la terre avec son frère, participe donc à tous les travaux de moissons. Par ailleurs il déclare mettre ses enfants (plus jeunes que ceux du frère aîné) à l'école, toujours chez le grand-père paternel !

3ème exemple :

Le "chef de ménage" est chauffeur 12 mois sur douze à Mess'ad où il a sa "résidence principale", ce qui selon ses déclarations ne l'empêcherait pas d'être semi-nomade. Il est âgé de 45 ans. Déclare travailler "depuis toujours avec son père" a une activité d'élevage (300 brebis) combinée à du "harth" et à de la "flaha". Au moment de parler de la composition de son ménage, il hésite entre déclarer ou ne pas déclarer son père et sa mère (raturés par l'enquêteur sur le questionnaire). Son ménage ne se limiterait donc qu'à son épouse et à ses enfants dont il déclare qu'ils sont tous à l'école, ce qui n'empêche pas certains de faire les "bergers" à l'occasion. Le plus âgé d'entre les enfants est une fille de 14 ans. Le ménage totaliserait 9 membres. Dispose d'un tracteur, d'une citerne et d'une charrue à disques qui ont été acquis en 1987 grâce à des ressources propres : un investissement total de 52.000 DA.

4ème exemple :

Le chef du supposé ménage est aveugle, il est sexagénaire. D'après le questionnaire, il serait à la tête d'un ménage totalisant 7 personnes dont à l'exception de l'épouse - le plus âgé des membres aurait 16 ans. Tous les enfants (filles et garçons) sont scolarisés. Il réside depuis deux ans à Mess'ad "à cause de l'eau polluée" (de l'oued qui servait aussi à boire)

[15], ce qui n'empêche pas que l'enquête a lieu à côté de sa demeure, qui se trouve dans un des petits hameaux de la commune. A travaillé chez les colons en 1947, dans l'algérois. Est sédentarisé depuis bien longtemps sans autre précision. Perçoit une très maigre pension. Au moment de déclarer les terres de culture en sa possession, il en cite 4 situées dans quatre lieux-dits, lesquelles totaliseraient 100 ha. Ces dernières sont en indivision avec ses frères. Déclare avoir acheté de ses ressources propres une autre de 17 ha, et mettre ces dernières années en valeur une autre parcelle encore de 10 ha, sur laquelle il a "creusé un puit l'année dernière, et construit une maison voilà trois ans". De ses activités agricoles, l'enquêté déclarera qu'il donne en association ses terres de "harth" individuelles et... (voilà qu'apparaît bizarrement un fils récemment marié et qui ferait ménage à part) fait travailler par son fils sa parcelle de flaha de un demi hectare, dont le résultat déclaré traduit la gratuité du travail du fils. Le fils (28 ans) qui par hasard, a lui aussi fait l'objet d'une enquête, est un nouveau marié. Son ménage, par conséquent se réduirait, à lui et à son épouse. Il se vit chômeur en raison de son bon niveau d'instruction, ce qui ne l'empêche pas de travailler la parcelle de son père à titre gracieux. Il déclare par ailleurs qu'il "risque de repartir en nomade" (probablement dans un mouvement d'humeur) voilà encore deux ménages nucléaires.

Exemple de synthèse :

Il s'agit d'un ménage de 17 personnes à la tête duquel se trouve un septuagénaire. Possède un troupeau de 400 à 600 têtes vit sous la tente, mais dispose d'une maison construite en 1970, à côté du jardin familial d'un demi hectare. D'après les déclarations du père ainsi que celles du fils présent, ils seraient semi-nomades ou semi-sédentaires, c'est à dire qu'ils ne se déplacent qu'une partie de l'année. Ce qui n'empêche pas d'aller loin, en 'achaba vers le Sersou. Dispose pour ce faire, d'un camion. Emploie un berger. Un seul des fils est affecté à la gestion du troupeau (le cadet). Le fils aîné a été scolarisé, et enseigne depuis 1985. Un fils plus jeune est affecté au commerce depuis 1988 en ville. Un plus jeune encore est au lycée, en terminale. Certaines filles ont été scolarisées, juste pour avoir le niveau de 6ème. Deux fils sont mariés, l'enseignant et l'éleveur.

Commentaire

Il faut méditer un instant sur ces quatre exemples et imaginer les relations qui peuvent exister entre eux au plan de l'organisation familiale. Dans l'exemple de synthèse, la famille est toute là, le père en haut de la pyramide, les enfants chacun avec son affectation, la sous-organisation féminine, le patrimoine (bêtes et matériel, terres, la tente, la maison). Enfin, une vue d'ensemble de la famille. A l'inverse, dans les trois premiers exemples cités, le père ne semble pas présent. Mais est-il réellement absent ? Ne voit-on pas qu'il s'agit, - dans le premier exemple surtout - d'un père vivant en ville, qui affecte deux de ses fils à la conduite du troupeau familial (il s'agit évidemment des deux fils connus de nous, mais l'enquête ne se donne pas les moyens de savoir s'il y a d'autres fils). Et pour juger du pouvoir d'affectation par le père de la force de travail familiale existante et potentielle, il faut relever qu'il "prend" son

petit fils qu'il met à l'école, ce qui prouve qu'il dispose d'une autorité sur ses enfants et ses petits enfants. C'est au père installé en ville que reviennent les grandes décisions concernant le patrimoine et la conduite des affaires de la famille. Quant au troisième exemple, l'hésitation du "chef de ménage", à intégrer ou non son père ainsi que sa mère, montre à l'évidence la difficulté de séparer la famille de l'exploitation par ailleurs l'importance du patrimoine déclaré, est sans commune mesure avec les ressources de l'enquêté : son salaire. Ce qui est hautement significatif dans ce cas précis, ce sont les difficultés de communication qui ont surgi entre l'enquêteur et l'enquête. Il a été question plus haut de ratures concernant la composition du ménage, mais ce qui est encore plus révélateur, c'est l'observation que l'enquêteur - certainement las de ne pas trouver ce qu'il cherche - a fini par mentionner. L'observation est rédigée comme suit, "Est chef de ménage, mais exploite avec le père. Il s'agit plus d'un clan que d'une famille. Le père et le fils vivent à Mess'ad. D'autres de ses frères sont nomades et s'occupent du troupeau et sédentaires à Gorita (jardin). Les belles-soeurs tissent le "flidj". Eux sortent plusieurs mois l'an.

Dans le dernier exemple cité, il paraît évident que le père développe une stratégie en direction de l'enquêteur (qu'il prend pour un représentant de l'Etat) pensant ainsi multiplier ses chances d'accès à l'aide de l'Etat. Du reste, il semble tout à fait impossible à un aveugle qui ne bénéficierait pas de la solidarité des siens de pouvoir mener tant d'affaires : acheter de la terre, en mettre en valeur une autre, y construire une maison et y creuser un puits.

Les ménages classés comme nucléaires ne sont-ils pas plutôt des sous-ensembles d'ensembles plus grands ? N'est-ce pas l'entêtement des "développeurs", de l'administration, qui nous les donne atomisés. Et à force de considérer "les populations" comme un ensemble de ménages, "les populations" s'offrent à voir à leur tour aux instruments de contrôle étatique, comme une multiplication d'unités, là où il n'y en a en fait que quelques unes. Il est vrai que c'est trop compliqué de chercher à comprendre les logiques profondes à la base de l'organisation familiale et qu'il est plus facile, à l'inverse de faire comme si les "unités ménages" qui se présentent à nos yeux existaient pour elles-mêmes.

Il est bien évident que le classement comme nucléaire des sept "ménages" sur les huit décrits ci-dessus, ne reflète pas du tout une réalité beaucoup plus complexe. Et même s'il n'existe pas de concepts qui puissent rendre compte de manière parfaite de la richesse de la réalité, il faut convenir que l'utilisation de la notion de "ménage nucléaire", nous en éloigne davantage. Il semble, alors, urgent de faire porter l'effort à l'avenir sur l'organisation familiale telle qu'on la trouve (et non telle qu'il est souhaité de la trouver [16]), comprendre cette organisation et ses logiques, lesquelles, si elles ne sont pas prises en compte, risquent de faire échouer le plus audacieux des projets de développement.

En guise de conclusion

En Algérie, les études socio-économiques en milieu rural prennent en grande partie pour l'approche des milieux sociaux, des notions, sinon étrangères au contexte social national, du moins inadaptées. Tel est le cas des notions de "résidence", de "ménage dont on vient de voir qu'elles posent de sérieux problèmes. Que signifierait en effet le calcul des charges, des produits, et des revenus, tant que sont inconnus ceux qui participent à la production et ceux qui en vivent.

L'utilisation de ces notions ou d'autres renvoient on ne peut mieux, à une histoire de la connaissance sociale, laquelle, bien évidemment est issue des sociétés dans laquelle elle a été produite, et de leur histoire. Dans ces sociétés, les "choses" mises sous les vocables de "ménage" ou de "résidence", ont fait l'objet d'un traitement et d'une construction scientifique qui en font presque des notions formalisées, prêtes à rentrer dans des modèles économétriques. Chez nous, et comme pour tant d'autres notions, c'est le flou, ou leur réduction à la "marmite", au "toit". L'utilisation de ces notions est révélatrice de la "malformation congénitale" qui frappe les outils servant à notre appréhension des phénomènes sociaux propres à notre société. Utilisant des notions importées directement des sociétés occidentales, la sociologie qui est mise en oeuvre chez nous risquait de générer des impasses. Et si son déploiement met très souvent mal à l'aise tant de "développeurs" sortis fraîchement des Universités, certains universitaires en éludant l'examen critique des notions toutes faites qu'ils utilisent font preuve de paresse intellectuelle. S'il est indéniable que les disciplines des sciences sociales tiennent de l'Universalité, il est non moins vrai qu'elles doivent dans un contexte spécifique se forger des outils spécifiques. Il n'y pas de recettes toutes faites.

Notes

[*] Attaché de recherche - CREAD.

[1] Organisme national mis en place au cours des années 80 et chargé de toutes les missions en relation avec le développement de la steppe. Le siège de cet organisme se trouve à Djelfa. Il faut rappeler que le projet est une recherche- action, et en tant que tel, il se donnait comme objectif de faire participer outre les chercheurs du CREAD, le HCDS en tant qu'instrument de la politique steppique des pouvoirs publics et bien sûr des populations concernées par les aménagements.

[2] ADEP : Association de Développement de l'Elevage Pastoral, organisme qui fut chargé pendant les années 60 de lancer des coopératives d'élevage en steppe et de les assister. CEPRA : Coopérative d'Elevage Pastoral de la Révolution Agraire, coopératives mises en place au cours de la fin des années 70 dans le cadre de la révolution

agraire. Nombre de ces coopératives avaient pris le relais de celles de l'ADEP.

[3] Le terme de 'ayla est rendu en français par le terme famille qui ne prend pas ici le sens que lui octroie le recensement.

[4] Il s'agit là du mot "Journalier" emprunté au français et que les ruraux utilisent pour désigner celui qui travaille à la journée et dans des conditions précaires.

[5] Probablement le premier technicien de l'élevage pastoral que l'Algérie avait à l'indépendance. Était dans les services agricoles de l'Algérie coloniale. À l'évocation de son nom, sont liées les coopératives ADEP et CEPRA. L'expression utilisée par l'enquêté peut être rendue en français comme suit : "Que ne ferez-vous pour atteindre CHELLIGI !"

[6] BENNAOUM A., les coopératives d'élevage pastoral dans la wilaya de Djelfa (Algérie), in *Lybica*, Tome XXXI à XXXIV, 1984-1985-1986, pp. 259-281.

[7] L'échantillon comprend un effectif de 52 "ménages", voir histogramme 3 infra. p. 8.

[8] Notre propos ici n'est pas de discuter les présupposés du recensement, discussion qu'il faudra bien mener un jour si on veut avoir un outil statistique fiable.

[9] Voir : La steppe algérienne, statistiques agricoles 14, Alger, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, 1974, 384 p. Cet ouvrage comprend une enquête sur le nomadisme menée en 1968 et qui peut être considérée connue une référence.

[10] Leur statut présent semble cependant garder la trace de leur origine extérieure, notamment en matière d'accès à l'appropriation des terres.

[11] Cette manipulation, tout le monde y a contribué, les enquêteurs et le directeur de recherche. Néanmoins si pour les uns, il s'agit d'apprentissage, pour les autres, il s'agirait d'une vision de la société algérienne pour le moins "tendancieuse", qui s'apparenterait à un excès de rationalisme économiste. Voir à ce sujet D. HADJ ALI "Critique de la problématique du projet "emploi et technologies agricoles" CREAD, 1987. Document ronéoté.

[12] Et là, - faut-il le rappeler encore - il ne faut pas résider sur la steppe pour faire partie d'une famille de la steppe. Ce n'est pas de géographie qu'il s'agit, mais bien de sociologie.

[13] Peut-être ne faut-il pas voir entre le couple, modernisation et 'ayla, un couple antagonique ? Voir CHAULET (C.), la terre, les frères et l'argent, Alger. OPU1987, 3 vol., 1198 p.

[14] Terme local, (et probablement pour toute une région de la steppe) d'origine arabe désignant l'association en matière d'élevage. En arabe littéral, il signifie plutôt commerce.

[15] Information qui a été par ailleurs communiquée à l'équipe au cours de sa prise de contact avec les autorités communales

[16] Du reste, le modèle du "ménage nucléaire", doit certainement exister même en milieu rural en Algérie. Cependant même dans le cas précis de ces ménages, il faudra nécessairement en préciser le mode d'existence, le statut et tant d'autres choses. En somme, soumettre cette prénotation ("de marmite") à un travail d'élaboration scientifique. La recherche scientifique en sciences sociales doit consentir ce prix, sous peine de devenir une singerie, et même une mauvaise singerie.